

CABINET

N° 2090/2021/MSHPAUS/CAB

Lomé, le 22 SEPT 2021

LE MINISTRE

A
Monsieur le Directeur Général de
l'Agence Nationale de l'Aviation
Civile du Togo

Lomé

Objet : Levée de la mesure prise vis-à-vis des
passagers venant du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde,
du Royaume-Uni, de la Russie, du Portugal et de la Tunisie

Monsieur le Directeur Général,

La mesure par laquelle je vous avais demandé de mettre systématiquement en quarantaine les passagers en provenance du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde, du Royaume-Uni, de la Russie, du Portugal et de la Tunisie, est désormais levée. Ces passagers sont à traiter de la même manière que ceux venant des autres pays.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'assurance de ma considération distinguée.



Professeur
Moustafa MIJIYAWA

Cc : - CNGR
- Institut National d'Hygiène (INH)